MDPH 63
Maison départementale des personnes handicapées du PUY-DE-DÔME

PARCOURS ET AIDE A LA SCOLARITE

Faire une demande à la MDPH (pour la rentrée scolaire 2027)

Ce document vous guide et vous accompagne dans le dépôt de votre demande d'aide à la scolarisation.

↘Quels documents sont nécessaires pour déposer une demande ?

DOCUMENTS OBLIGATOIRES : ⇨ **consulter le Guide Comment remplir le formulaire de demande ?**

- ☐ Formulaire de demande MDPH CERFA signé par les deux responsables légaux
- ☐ Certificat médical MDPH CERFA
- ☐ Copie recto-verso d 'un justificatif d'identité des parents et de l'enfant
- ☐ Copie d'un justificatif de domicile récent.
- ☐ **Le GEVA SCO** : il est complété lors d'une réunion avec l'équipe éducative par l'établissement scolaire et transmis à la famille.

*Le GEVA SCO est un document national règlementaire rempli par l'équipe éducative. Il regroupe les principales informations sur la situation d'un élève, et **est indispensable** à la MDPH pour évaluer ses besoins de compensation scolaire.*

PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE :

Tous les bilans de suivis médicaux ou paramédicaux de l'enfant permettent une évaluation précise de la situation.

- Bilans scolaires (bulletins/résultats d'évaluation…)
- Comptes-rendus médicaux spécialisés,
- Bilans des suivis paramédicaux tels qu'orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue (CAMSP, CMPP…)
- Les devis et factures des suivis non remboursés par l'Assurance Maladie (ergothérapie, psychologie, psychomotricité)

IMPORTANT : Envoyer un dossier complet (en un seul envoi) réduit son délai de traitement

↘Comment déposer son dossier de demande ?

La MDPH n'accepte aucun dossier de demande envoyé par e-mail.

1. **En ligne, via notre plate-forme sécurisée https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/63/**

 1. **Créer votre compte,**
 2. **Complétez le formulaire de demande MDPH en ligne,**
 3. **Joignez toutes les pièces obligatoires ainsi que les documents complémentaires concernant l'enfant**

2. **Par courrier : MDPH 63 11 RUE VAUCANSON 63100 CLERMONT-FERRAND**
3. **A l'accueil : La MDPH se tient à votre disposition du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h – FERME LE JEUDI.**

Les formulaires sont téléchargeables sur notre site
https://mdph.puy-de-dome.fr/faire-une-demande/telecharger-le-dossier.html

Conseils :

- ✓ **Privilégier le téléservice car il facilite le traitement de votre demande !**
- ✓ **Pour toute transmission papier** :

➲Attendez que votre dossier soit complet,
➲ Ne pas agrafer les documents,
➲Écrire au stylo noir sur le formulaire,
➲Ne pas joindre de photo,
➲Document au format A4,
➲Conserver une copie du dossier
➲ Conserver l'accusé réception de dépôt de dossier à la MDPH (remis à l'accueil/ par courrier)

↘Quand déposer son dossier de demande ?

Pour faciliter le traitement des demandes pour la rentrée scolaire 2027, nous vous conseillons de déposer votre demande en respectant le calendrier suivant.

C'est une première demande **Le dossier est transmis à la MDPH par la famille**	
Orientation ULIS, SEGPA ou EREA	**5 février 2027**
Orientation vers Unité d'enseignement Autisme (maternelle ou élémentaire) UEMA ou UEEMA	**19 mars 2027**
Maintien en maternelle	**9 avril 2027**
Aide à scolarisation en milieu ordinaire (AESH, matériel pédagogique adapté) Orientation vers les établissements et services médicaux sociaux	**Tout au long de l'année**
C'est un renouvellement **(l'enfant bénéficie déjà d'aides à la scolarisation attribuées par la MDPH)** **Le dossier est transmis à la MDPH par la famille ou éventuellement par l'enseignant référent** *C'est un enseignant spécialisé qui intervient sur un secteur géographique défini et qui accompagne l'élève en situation de handicap et sa famille dans la mise œuvre du parcours de scolarisation.*	
Orientation ULIS, SEGPA ou EREA	**5 février 2027**
Aide à scolarisation en milieu ordinaire (AESH, matériel pédagogique adapté)	**6 mois avant la fin du droit**
Orientation en établissements et services médicaux sociaux (IME, SESSAD, DITEP)	**6 mois avant la fin du droit**

↘Contacts et informations utiles

MDPH 63 11 rue Vaucanson 63100 CLERMONT-FERRAND 04 73 74 51 20 mdph@mdph63.fr https://mdph.puy-de-dome.fr/ rubrique prestations enfants/ scolarisation	**Académie de Clermont-Ferrand** Service public départemental de l'école Inclusive : 04 89 65 48 11 ecole-inclusive63@ac-clermont.fr Portail de l'école inclusive de l'académie de Clermont-Ferrand https://portail.ac-clermont.fr/ecole-inclusive

↘ Besoin d'aide ? Pour connaitre le point d'accueil le plus proche de chez vous, consultez notre site internet